

# Réaménagement de la voirie Rue Paul Doumer (RD251) à Périgny-sur-Yerres

## CONTACT



3994

Coût d'un appel  
local depuis  
un poste fixe



valdemarne.fr



@val\_de\_marne

## Démarrage des travaux : lundi 2 novembre 2015 Durée prévisionnelle : 3 mois

### Localisation des travaux

Des travaux seront réalisés à partir **du 2 novembre à Périgny-sur-Yerres, rue Paul Doumer**, autour de la place du Général-de-Gaulle, entre la rue Neuve et la rue de Brie.

### Objectif des travaux

Cette opération vise à :



- Réaliser une zone de rencontre, entre la rue de Mandres et la place du Général-de-Gaulle, afin d'apaiser la circulation et d'améliorer la sécurité de tous (piétons, poussettes, Personnes à Mobilité Réduite, vélos, automobilistes). Une zone de rencontre est une zone urbaine où la priorité est donnée aux piétons dans une logique de partage de l'espace par les différents usagers dont la vitesse maximale de circulation est fixée à 20 km/h.

- Améliorer le cheminement de tous les piétons de la place du Général-de-Gaulle à la rue de Saint-Leu.
- Rénover la chaussée entre la rue Neuve et la rue de Brie pour perfectionner le confort et la sécurité des usagers.

### Déroulement des travaux

Ces travaux seront réalisés **de jour**, entre **8 heures et 17 heures**.

Afin de réaliser ce chantier dans les meilleurs délais et en toute sécurité, **il sera nécessaire de mettre en place une circulation alternée sur la rue Paul Doumer**.

**Ponctuellement, des fermetures seront aussi nécessaires pour la pose du nouveau revêtement entre la rue Neuve et la rue de Brie. Nous vous tiendrons bien entendu informé(e)s.**

Tout au long de ce chantier, les accès aux riverains et les cheminements des piétons seront maintenus.

*Ce chantier pourrait toutefois être décalé si les conditions météorologiques n'étaient pas favorables.*

### Coût et financement

Financé par le Département du Val-de-Marne, le montant de cette opération s'élève à 500 000 €.

Nous veillons à tout mettre en œuvre pour réduire la gêne occasionnée et vous remercions de votre compréhension.

**La direction des Transports,  
de la Voirie et des Déplacements**